

COMMUNIQUE IGP MEDITERRANEE

RECOLTE 2026

Augmentation de la cotisation ODG

La décision d'augmenter des cotisations n'est jamais facile, surtout en période de crise.
La Fédération souhaite vous expliquer pourquoi cette augmentation a été votée.

L'Indication Géographique Protégée Méditerranée connaît une évolution de ses ventes de 15% depuis 2020. Les sorties de chais représentent 695 000 Hl sur la dernière campagne.
En parallèle le budget de promotion de l'interprofession est passé de 155 000€ en 2020, à 850 000€ en 2025 (40% sont des subventions de FranceAgriMer) avec un développement des actions vers l'export.

Ce développement des ventes et de la notoriété de notre IGP entraine une augmentation significative des utilisations abusives et frauduleuses.

La conséquence directe est une évolution des frais juridiques qui passe d'une moyenne de 15 000€ annuelle jusqu'en 2023, à 35 000€ en 2024 pour atteindre un prévisionnel de 95 000€ en 2025.

Le conseil d'administration a décidé de professionnaliser nos actions en travaillant avec un cabinet spécialisé. D'un simple suivi des dossiers gérés par l'INAO, nous mettons en place une stratégie de veille pro active en France et sur les principaux pays consommateurs de l'IGP Méditerranée, avec des interventions juridiques plus offensives vers les opérateurs concernés.

C'est la raison pour laquelle les administrateurs ont souhaité augmenter la cotisation de l'ODG de 10 centimes d'euro. Elle passe donc de 15 à 25 centimes par Hl dès la récolte 2026. Les dépenses non engagées seront provisionnées pour préparer les actions à venir, les frais juridiques pouvant atteindre des montants très importants rapidement.

N'hésitez pas à vous approcher de votre ODG pour plus d'information.

Restant à votre écoute,

Salutations méditerranéennes
Thierry Icard, Président

